



ALGERIE TELECOM SPA
DIRECTION OPERATIONNELLE DE RELIZANE

REF: AD/ DO48/ SDTO/ 09/ 2019

Relizane: 01/06/2019

LE DIRECTEUR OPERATIONNEL RELIZANE

A

MONSIEUR NAIR Amine
(Gérant de l'entreprise)

Adresse :

Cité Complexe 202 Lots Relizane

Objet : Deuxième mise en demeure contrat N°08/2019 pour lever des réserves.

Dans le cadre du contrat N° 08/2019 relatif aux « Travaux de Développement de Réseau de Canalisation » qui vous lie à Algérie Telecom, un ODS N° 45 du 24/03/2019 vous a été notifié le 27-03-2019 pour réaliser des travaux de canalisation Cité 80 + 34 + 90 Logts Ouarizane.

Vous avez été invité pour lever des réserves mais vous n'avez pas répondu à cette invitation à ce jour.

Pour cela, l'entreprise **NAIR Amine** est **mis en demeure** afin de reprendre toutes dispositions nécessaires en vue de lever les anomalies constatées et de remplir tous les engagements contractuels dans un délai de deux (02) jours à partir de la notification de cette **mise en demeure** et ce conformément à l'article 39 du contrat.

Le Directeur

Copie :
*Dossier

Directeur Opérationnel
de Relizane
BOUFEDJI Mohamed